



# LISTES MINISTÉRIELLES 2023 CRITERES SAUT A SKI

Pour être classé sur les Listes Ministérielles, l'athlète devra cumulativement :

- 1 - **avoir réalisé** à minima les performances décrites ci-dessous, au titre de la saison 2022/2023
- 2 - **être proposé** par le Directeur Technique National au Ministère des Sports
- 3 - **avoir déposé** sa demande de pré-inscription sur le Portail du Suivi Quotidien du Sportif
- 4 - **être validé** par le Ministère des Sports

Le DTN pourra solliciter le maintien en liste « Sénior » ou « Relève » d'un sportif qui n'aurait pas satisfait aux critères de performance requis. La dérogation ainsi consentie devra être expressément justifiée.

Seul le Ministère est habilité à inscrire les athlètes sur les Listes Ministérielles de Haut Niveau.

Cette inscription est officielle au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

## A. SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

**Attention, les sportifs de haut niveau proposés devront signer et retourner la convention « Sportif de Haut Niveau » mise en place par le décret n°2016-1287 du 29 septembre 2016 pour valider définitivement leur inscription.**

### I- Catégorie Elite

Critères :

- Classement Coupe du Monde - Classement final par spécialité ou classement général :
  - ⇒ Place de 1 à 8
- Jeux Olympiques et Championnats du Monde :
  - ⇒ Place de 1 à 8 pour les épreuves individuelles
  - ⇒ Place de 1 à 4 pour les épreuves par équipe

### II- Catégorie Sénior

Critères :

- Classement Coupe du Monde - Classement final par spécialité ou classement général :
  - ⇒ Place de 9 à 30
- Jeux Olympiques et Championnats du Monde :
  - ⇒ Place de 9 à 16 pour les épreuves individuelles
  - ⇒ Place de 5 à 8 pour les épreuves par équipe

### **III- Catégorie Relève (moins de 26 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2023 – nés en 1997 et après)**

#### Critères :

- Jeux Olympiques ou Championnat du monde :
  - Epreuves individuelles : place de 17 à 32
- Coupe du Monde :
  - Epreuves individuelles Hommes : 1 TOP 30
  - Epreuves individuelles Dames : 2 TOP 30
- Coupe Continentale (COC) :
  - Epreuves individuelles Hommes : 3 TOP 30 ou 1 TOP 15
  - Epreuves individuelles Dames : 3 TOP 20 ou 1 TOP 15
- FIS Cup :
  - Epreuves individuelles Hommes : 2 TOP 20 ou 1 TOP 10
  - Epreuves individuelles Dames : 2 TOP 15 ou 1 TOP 8
- Championnats du Monde Juniors :
  - Epreuves individuelles Hommes : 1 TOP 15
  - Epreuves individuelles Dames : 1 TOP 8
  - Epreuves par équipe : Podium
- Coupe OPA:
  - Epreuves individuelles Hommes : 3 TOP 20 ou 1 TOP 8
  - Epreuves individuelles Dames : 3 TOP 15 ou 1 TOP 6
- FOJE & JOJ :
  - Epreuves individuelles : Podium
  - Epreuves par équipe : Victoire

## **B. COLLECTIFS NATIONAUX**

Cette liste regroupe les sportifs :

- qui œuvrent au sein des sélections nationales des équipes de France en préparation des compétitions de références ;
- qui sont considérés comme des partenaires d'entraînement ;
- qui étaient anciennement listés mais sous condition de santé particulière (sportifs blessés)
- qui sont considérés par le DTN comme des sportifs à fort potentiel.

La liste des « collectifs nationaux » fait partie intégrante de la stratégie de performance fédérale.

## **C. ESPOIRS**

### Critères :

(être U17 ou au lycée pendant la saison suivante)

Sélection à une épreuve internationale

### Hommes :

- Catégorie Sénior et U20 : faire partie des 8 premiers du SAMSE National Tour ou championnat France
- Catégorie U17 : faire partie des 10 premiers du SAMSE National Tour U17 ou championnat France U17
- Catégorie U15 2<sup>ème</sup> année : faire partie des 12 premiers du SAMSE National Tour U15 ou championnat France U15

### Dames :

- Catégorie Sénior et U20 : faire partie des 5 premières du SAMSE National Tour ou championnat France
- Catégorie U17 : faire partie des 8 premières du SAMSE National Tour U17 ou championnat France U17
- Catégorie U15 2<sup>ème</sup> année : faire partie des 10 premières du SAMSE National Tour U15 ou championnat France U15